



Conseil municipal COMPTE-RENDU Séance ordinaire du 27/01/2022 à 19 H 00 Sous la présidence de M. Bernard VEINNANT

L'an Deux Mille Vingt-Deux, le 27 janvier à 19h00, le conseil municipal de Basse-Ham, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie sous la présidence de M. Bernard VEINNANT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19	Nombre de membres présents : 17	Nombre de membres représentés : 1	Date de la convocation : 20/01/2022
--	---------------------------------	-----------------------------------	-------------------------------------

PRESENTS : Mme Nathalie BLANVARLET, Mme Marjorie BRAUNSHAUSEN, Mme Sandra BUDZYNSKI, M. Jean-Paul CASPAR, Mme Claudine CONRARD, M. Patrice CUNY, Mme Laurence GARROS, Mme Patricia GEORGES, M. Fernando GHAMO, Mme Nathalie GODARD HEINTZ, M. Jean-Louis HISSETTE, M. Patrick HUTHER, M. Jean-Marie MIZZON (M. Jean-Marie MIZZON, absent à l'ouverture de la séance, arrive pour l'examen du point n° 9), Mme Catherine ROLLINGER, M. Michel SCHLEMER, Mme Agnès VACCA, M. Bernard VEINNANT.

ABSENTS EXCUSES : M. Nicolas DEMOULIN, M. Jean-François GONGORA.
Jean-François GONGORA (pouvoir à Agnès VACCA)

Le secrétariat a été assuré par : M. Jean-Louis HISSETTE

Ordre du jour :

- 1 - Désignation d'un secrétaire de séance
 - 2 - Approbation du procès verbal de la séance du 25 novembre 2021
 - 3 - Transfert de la ZAE METZANGE 1 à la Communauté d'Agglomération - Rapport n° 20 de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)
 - 4 - Aménagement d'un cimetière paysager - Convention d'assistance technique avec Moselle Agence Technique (MATEC)
 - 5 - Rapport d'activités 2020 du Syndicat Mixte des Transports Urbains Thionville-Fensch (SMITU)
 - 6 - Rapport d'activités 2020 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable du Syndicat Mixte de Production d'Eau Fensch-Lorraine
 - 7 - Subventions aux associations
 - 8 - Participation au projet de classe nature - Ecole primaire Jean Monnet
 - 9 - Changement de gérance au café 106 avenue de Nieppe
 - 10 - Débat sur les garanties en matière de protection sociale complémentaire
 - 11 - Adhésion à la mission d'aide au calcul des allocations chômage proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle
 - 12 - Rémunération des heures complémentaires du personnel à temps non complet
 - 13 - Anticipation sur les dépenses d'investissement 2022
 - 14 - Remboursement de frais
- Communications de Monsieur le Maire.

La séance est ouverte à 19 heures.

N° 2022/001- Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal :

1°) désigne Monsieur Jean-Louis HISSETTE en qualité de secrétaire de séance.

N° 2022/002 - Approbation du procès verbal de la séance du 25 novembre 2021

Le Conseil Municipal décide :

1°) d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 novembre 2021.

N° 2022/003 - Transfert de la ZAE METZANGE 1 à la Communauté d'Agglomération - Rapport n° 20 de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)

Le Conseil Municipal décide :

1°) d'approuver le rapport n° 20 de la CLETC concernant le transfert de la ZAE METZANGE I au 1^{er} juillet 2021.

N° 2022/004 - Aménagement d'un cimetière paysager - Convention d'assistance technique avec Moselle Agence Technique (MATEC)

Le Conseil Municipal décide :

1°) d'approuver la convention d'assistance technique avec MATEC prévoyant un coût forfaitaire de 5 600 € HT,

2°) d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante.

N° 2022/005 - Rapport d'activités 2020 du Syndicat Mixte des Transports Urbains Thionville-Fensch (SMITU)

Le Conseil Municipal :

1°) prend acte du rapport d'activité 2020 présenté par le SMITU.

N° 2022/006 - Rapport d'activités 2020 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable du Syndicat Mixte de Production d'Eau Fensch-Lorraine

Le Conseil Municipal :

1°) prend acte de la présentation du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par le Syndicat Mixte de Production d'Eau Fensch Lorraine.

N° 2022/007- Subventions aux associations

N° 2022/007 a) – Subvention au Comité d'Animation Hamois

Le Conseil Municipal décide :

1°) d'attribuer une subvention de 2 000 € au Comité d'Animation Hamois représentant 50 % du coût d'achat de la maquette du village de Noël.

N° 2022/007 b) – Subvention à l'Association des Parents d'Elèves

Le Conseil Municipal décide :

1°) d'attribuer une subvention de 336 € à l'Association des Parents d'Elèves des écoles de Basse-Ham pour la fourniture de sapins.

N° 2022/007 c) – Subvention à la chorale interparoissiale de Yutz Ste Croix-Basse-Ham

Le Conseil Municipal décide :

1°) d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 115 € à la chorale interparoissiale de Yutz Ste Croix-Basse-Ham au titre de l'année 2021, représentant 50 % du montant octroyé en 2020.

N° 2022/007 d) – Subvention à l'association V.M.E.H. (Visite des Malades dans les Etablissements Hospitaliers (V.M.E.H.))

Le Conseil Municipal décide :

1°) d'attribuer une subvention de 80 € à l'association VMEH au titre de l'année 2022.

N° 2022/007 e) – Subvention exceptionnelle au Tennis-Club de Basse-Ham

Le Conseil Municipal décide :

1°) d'accorder une subvention d'un montant de 175,50 €, arrondie à 180 €, au Tennis-Club de Basse-Ham représentant 50 % du reste à charge de l'association pour l'organisation d'un tournoi féminin rassemblant 16 des meilleures joueuses du Grand Est le week-end des 18 et 19 décembre 2021.

N° 2022/008 - Participation au projet de classe nature - Ecole primaire Jean Monnet

Le Conseil Municipal décide :

1°) de prendre en charge une quote-part de 50 € par élève pour le projet de classe nature, soit 1/3 du coût résiduel à charge des familles et représentant un montant prévisionnel total de 2 350 € pour 47 enfants.

N° 2022/009 - Changement de gérance au café 106 avenue de Nieppe

Le Conseil Municipal décide :

1°) d'autoriser le Maire à signer avec Mme Amanda HUTHER un bail dérogatoire d'une durée de 12 mois, moyennant un loyer mensuel de démarrage de 100 € ; ce loyer sera actualisé à l'issue de la première année d'exercice, en fonction du résultat du bilan annuel d'activité,

2°) de conférer à Mme Amanda HUTHER le droit à exploitation de la licence de 4^{ème} catégorie qui reste attachée aux murs du café sis au 106 avenue de Nieppe et qui reste propriété de la commune.

N° 2022/010 - Débat sur les garanties en matière de protection sociale complémentaire

Le Conseil Municipal :

1°) prend acte de la tenue d'un débat sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire et sur les obligations nouvelles issues de l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021.

N° 2022/011 - Adhésion à la mission d'aide au calcul des allocations chômage proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle

Le Conseil Municipal décide :

1°) de conventionner avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle pour le calcul des allocations de retour à l'emploi (ARE)

2°) d'autoriser le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette convention et à prévoir au budget les dépenses afférentes.

N° 2022/012 - Rémunération des heures complémentaires du personnel à temps non complet

Le Conseil Municipal décide :

1°) d'instaurer un taux de majoration des heures complémentaires de 10 % pour chacune des heures complémentaires accomplies dans la limite du dixième des heures hebdomadaires de service afférentes à l'emploi à temps non complet concerné et de 25 % pour les heures suivantes jusqu'à la 35^{ème} heure.

N° 2022/013 - Anticipation sur les dépenses d'investissement 2022

Le Conseil Municipal décide :

1°) d'approuver les dépenses suivantes qui seront reprises en investissement du budget principal 2022 de la commune :

ARTICLES	OPERATIONS	MONTANTS en € TTC
1641 Emprunts	ONA	35.000
202 Frais documents, urbanisme, numérisation	434 – REVISION DU PLU	2.500
2031 Frais d'études	434 – REVISION DU PLU	2.500
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	5.000
2111 Terrains nus	306-ACQUISITION DE TERRAINS	16.600
2128 Autres agencements et aménagements	302- TRAVAUX COMMUNAUX DIVERS	22.000
21316 Equipements de cimetière	465- TRAVAUX CIMETIERE	15.000
21318 Autres bâtiments publics	289- TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX	21.000
2183 Matériel de bureau et informatique	495- INFORMATIQUE	4.500
2188 Autres immobilisations corporelles	158- ACQUISITION DE MATERIEL	25.000

	SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	104.100
2313 Immos en cours constructions	547- TRAVAUX ESPACE SOCIOCULTUREL	10.000
2313 Immos en cours constructions	548- RENOVATION EXTERIEURE SDF	10.000
2313 Immos en cours constructions	549-RENOVATION THERMIQUE BATIMENT	4.000
2315 Immos en-cours installations techniques	185- TRAVAUX FORET COMMUNALE	5.900
2315 Immobilisations en cours installations techniques	302- TRAVAUX COMMUNAUX DIVERS	32.000
2315 Immobilisations en cours installations techniques	480- TRAVAUX PERISCOLAIRE	12.000
2315 Immobilisations en cours installations techniques	546- MODERNISATION ECLAIRAGE PUBLIC	10.000
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	83.900

2°) d'approuver les dépenses suivantes qui seront reprises en investissement du budget annexe 2022 « IMMEUBLE COMMERCES & HABITAT » :

ARTICLES	MONTANTS en € HT
1641 Emprunts	23.900
2313 Immos en cours constructions	8.800

N° 2022/014 – Remboursement de frais

N° 2022/014 a) - Remboursement de frais

Le Conseil Municipal décide :

1°) de rembourser la somme de 14,99 € à madame Marjorie BRAUNSHAUSEN pour l'achat de tissus afin de réparer le costume de Saint Nicolas.

N° 2022/014 b) – Remboursement de frais

Le Conseil Municipal décide :

1°) de rembourser la somme de 29,90 € à madame Patricia GEORGES pour l'achat d'un DVD pour la médiathèque.

Après communication du compte-rendu des décisions du Maire et des informations diverses, la séance est levée à 21 heures 15.

